

04 Août 1934

## **I- Magistrats et politiciens**

Un ou dix rapports n'y feront rien.

On ne sauvera pas la Justice par des considérations générales, mais par un choix heureux des magistrats.

Pour chasser du palais l'esprit d'intrigue et de clan, il ne suffit pas de modifier le système actuel. Il faut révoquer ou déplacer sans hésitation ceux dont la seule présence est un élément de trouble et de dissociation. Notre magistrature a su démasquer et rejeter ceux qui risquaient de la déshonorer. Mais l'œuvre d'épuration n'est pas terminée.

Il reste encore au Palais de petites querelles intestines, un souffle de discorde et de désordre. Il reste, en effet, ceci : qu'un avocat politicien a placé aux postes de commande ses hommes et ses séides, que ces derniers essaient de lui prouver leur reconnaissance, et qu'en définitive, toute la magistrature d'en ressent.

Un haut magistrat se fait malmené sur la voie publique, et cette aventure le surprend à la porte de son protecteur... Peut-on reprocher au Libanais moyen de penser et de dire que pour obtenir justice de ce magistrat (et de quelques autres à son image) il importe, non d'avoir pour soi le droit et l'équité mais la sympathie agissante de ce même protecteur ?

## **II- Les conflits sociaux en Orient**

L'Orient est certainement la terre des paradoxes. Comment ne pas le penser devant certains des derniers mouvements d'Égypte ? Un prince manifeste dans les rues et prend la tête du mouvement ouvrier. La police a intervenu, elle a fait usage de ses armes, il y a eu des morts, et le prince arrêté, a fait la grève de la faim, jusqu'à son acquittement.

Pourtant l'Égypte est un pays qui jusqu'aujourd'hui n'avait pas connu la guerre des classes. Il avait, gardé a peu de choses près la même structure sociale que du temps des Pharaons. Quatorze millions d'Égyptiens travaillent quinze heures par jour pour de riches propriétaires et pour un salaire journalier de 2 piastres, ce qui à l'heure actuelle représente moins de 2 francs.

Le mouvement qui se déclare aujourd'hui peut entraîner pour toute l'économie de l'Égypte pour peu qu'il s'étende aux paysans, de graves conséquences. Il peut complètement renverser les conditions de la culture du coton et rendre l'exploitation nécessairement déficitaire.

Au point de vue social, on peut se demander si un pareil mouvement n'aurait pas pu être évité, si le Gouvernement égyptien avait pris toutes les mesures nécessaires pour protéger les ouvriers et les agriculteurs.

Quelles sont les lois ouvrières qui protègent les travailleurs au Liban ? Au moment où l'industrie nationale absorbe un nombre relativement élevé d'ouvriers, des mesures de protection s'imposent.

Le Gouvernement Libanais est à temps pour prendre les mesures nécessaires. En agissant avec modération, en tenant compte des conditions spéciales de notre industrie, qui est à ses débuts, il peut faire œuvre utile.

Les rapports de la Police abondent en renseignements sur l'activité communiste. Une loi sage sur les accidents de travail ne serait-elle pas la meilleure manière de la combattre ?